

Marché de Maîtrise d'Œuvre portant sur la rénovation énergétique du commissariat de police de Vaulx-en-Velin (69)

ANNEXE CCAP2 – ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS

ÉLÉMENTS	FRACTIONNEMENT DE L'ACOMPTE	DATE D'EXIGIBILITÉ
DIA	100 %	A la notification du marché
AVP	60 %	A la remise de l'AVP
	20 %	A l'admission de l'AVP
	10 %	A la remise des autorisations urbanistiques
	10 %	A la fin du délai de recours des autorisations urbanistiques
PRO	80 %	A la remise de l'élément correspondant
	20 %	A l'admission de l'élément correspondant
EXE partielle	100 %	A l'admission de l'élément correspondant
ACT	40 %	A l'admission du DCE
	40 %	A la remise du rapport d'analyse des offres après négociation ou mise au point du marché
	20 %	A la notification du marché de travaux
VISA	100 %	Au prorata temporis de l'avancement des travaux
DET	80 %	Au prorata temporis de l'avancement des travaux
	10 %	A la remise du registre de chantier lors des OPR
	10 %	A la remise du Décompte Général, après traitement des réclamations éventuelles des entreprises
AOR	25 %	A la fin des OPR
	25 %	A la remise du DOE validé par le MOE au MOA
	25 %	A l'achèvement de la levée des réserves
	25 %	A la fin du délai de GPA (durée initiale ou prolongée le cas échéant)
OPC	10 %	A l'admission du DCE
	70 %	Au prorata temporis de l'avancement des travaux
	10 %	A la fin des OPR
	10 %	A la levée des réserves